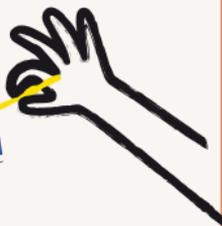


MUTUALISONS
DES EMPLOIS !



Idée reçue n°06

LE
GROUPEMENT
D'EMPLOYEURS
ÇA NE
PEUT PAS MARCHER
NOUS AVONS BESOIN DES
ANIMATEURS
AU MÊME MOMENT !



PAS SÛR !

Il est vrai que dans le cas des éducateurs sportifs et des animateurs, les besoins des utilisateurs **peuvent se chevaucher**. Alors pour répondre à la fois aux attentes spécifiques des associations membres du GE et aux disponibilités des salariés, il faut :

- **Evaluer** correctement les besoins de tous et anticiper pour que chacun puisse s'adapter au mieux
- **Diversifier les membres** du groupement
- **Dialoguer** pour faire des compromis qui permettent de répondre aux différentes exigences
- **Rendre disponible** les installations
- **Planifier** les déplacements liés aux différentes missions

LES GE
C'EST
FACILE !



ON S'ORGANISE

Pour le salarié, on varie ses secteurs d'activité (club sportif, association d'animation socio-culturelle, centre de loisirs, commune, maison de retraite, établissement pénitentiaire...), on complète son volume horaire et on peut aussi développer ses compétences et ses qualifications par des formations pour élargir ses champs d'intervention.

ET EN CHIFFRES. ÇA DONNE QUOI ?

Plus de 250 GE dans le sport et l'animation ont été recensés en 2012. Près de 8 postes sur 10 sont des postes d'éducateurs sportifs et d'animateurs.



Plus d'infos sur :
sports.gouv.fr/gesportanim